

BRUDERLEIN & BERTHOUD

AVOCATS AU BARREAU DE GENÈVE

14, RUE DE LA CORRATERIE

CASE POSTALE 5209

CH-1211 GENÈVE 11

M^e YVES BRUDERLEIN

TÉL. 022 312 45 45

FAX 022 312 45 16

M^e ANTOINE BERTHOUD

D.E.S. EN DROIT FISCAL

TÉL. 022 318 37 50

FAX 022 312 45 16

Commission externe d'évaluation
des politiques publiques

Evaluatrice

Case postale 3937

1211 GENEVE 3

Genève, le 27 avril 2007

**Att. Mmes Gabriella BARDIN ARIGONI, Présidente
et Fabienne SASTRE DURET, Evaluatrice**

Madame la Présidente, Madame,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport que vous m'avez fait parvenir sur la politique cantonale en matière de taxation des contribuables indépendants.

En ma qualité de Président de la Commission cantonale de recours en matière d'impôts, j'ai bien entendu été très sensible à la recommandation N° 6 faite par la CEPP.

Je suis, à titre personnel, convaincu de la nécessité d'un travail transparent d'une instance de recours comme la CCRI. Il faut toutefois veiller au respect strict du secret fiscal auquel nous sommes tenus, qui rend nécessaire un traitement manuel de toutes les décisions qui doivent être publiées, ce qui implique un travail supplémentaire pour le greffe ou les juristes de la Commission.

D'un point de vue pratique, il faut également qu'une sélection des décisions à publier soit opérée, dans la mesure où la publication de l'intégralité des décisions rendues poserait non seulement des problèmes d'organisation importants, mais serait en outre certainement contreproductive, dans la mesure où les personnes qui consulteraient les décisions seraient "noyées" par le nombre d'entre elles qui, pour la plupart, n'ont pas de portée générale ou ont un caractère redondant.

Il convient enfin de veiller à ce que seules des décisions entrées en force soient publiées, et par conséquent d'attendre l'expiration du délai de recours devant le Tribunal administratif.

BRUDERLEIN & BERTHOUD

Je vais faire diverses propositions lors de la prochaine séance plénière de la Commission et espère que vous pourrez constater prochainement que les recommandations faites par la CEPP ont été suivies d'effet.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.



Antoine BERTHOUD